

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... \$1.00
Six mois..... .50
Pas d'abonnements pour moins de six mois.
Abonnement payable d'avance.
Numéro spécimen envoyé gratuitement sur demande.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5cts
Pour les annonces à long terme conditions spéciales et faciles.
Avis de naissances, mariages, ou de décès.....50cts

LE PROGRÈS DU SAGUENAY.

J-D. GUAY, Rédacteur et Editeur-propriétaire.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Vol. V. No 3.

FEUILLETON No 14

L'arme revelatrice

DEUXIEME PARTIE

Allons donc ! Elles sont moins fières à présent. Elles meurent de faim et acceptent l'aumône d'un étranger fit le comte avec une méprisante pitié.
Sur cette réponse, Firmin sourit d'un air confiant, empocha l'argent que son maître lui tendait et quitta le château au moment où le rajah et Adrien prenaient place au coin du feu.

XI

TOUJOURS LE FUSIL D'ADRIEN.

Le prince était sérieux et triste. Il ne se donnait plus la peine de se composer un visage dont l'éternel sourire n'était qu'un masque trompeur.
— Monsieur, dit-il, je suis venu vous demander deux choses.

Lesquelles prince.
Votre histoire de Mme Dorval est-elle vraie ?
Comment ! vous en doutez ? s'écria Adrien. Croyez-vous qu'on invente à plaisir de pareilles misères ?

A plaisir, non mais vous pouviez, en l'inventant, avoir un but....

Moi.
Certainement. Celui par exemple, de savoir si, oui ou non, le comte d'Olligny connaissait cette femme....

Mais prince.... balbutia l'artiste, étonné de se voir si bien dévigné par l'Indien.

Oh ! vous n'avez pas besoin de vous en cacher vis-à-vis de moi, fit tranquillement le nabab, car s'il vous restais un doute à cet égard je pourrais le lever à l'instant.

Je ne vous comprends pas, dit Adrien pour essayer de le dérouter.

J'ai entendu votre conversation de tout à l'heure avec le comte, monsieur, et j'ai cru lire dans vos yeux un reproche ou une menace à son adresse.

Vous vous êtes trompé, prince.

Tant mieux ! poursuivit le nabab ; mais si par hasard j'avais interprété juste vos intentions, j'aurais pu, à charge de revanche, vous apprendre avec plus de détails ce que vous me paraissiez ignorer il y a une heure.

Quoi donc ?

C'est qu'en effet le comte connaît, sinon Mme Dorval du moins sa fille Lucie !

Vous le savez donc ? fit involontairement l'artiste.

Prenez garde, dit le prince ; vous venez de vous trahir.

Adrien se mordit les lèvres, mais il était trop tard.

Je vous ai dit que c'était sans importance devant moi, reprit l'étranger. Tenez-vous à savoir que Mlle Lucie Dorval a été séduite par le comte d'Olligny, et qu'au bout de quinze mois une rupture dont j'ignore les motifs a brusquement éclaté entre eux ? Je vous le certifie, moi. Vous le voyez, monsieur, vous n'avez pas grand chose à m'apprendre à ce sujet. Tout ce que votre histoire m'a révélé, c'est

que Lucie est retournée chez sa mère, dont je ne soupçonnais pas l'existence, à la suite de cette séparation.

—Et l'enfant de cette jeune femme est le fils du comte demanda Adrien qui ne cherchait plus à dissimuler.

—C'est hors de doute ; car il est né dans les dix mois qui ont suivi les premières relations de M. d'Olligny avec cette jeune fille.

—Il est bien entendu, souligna le nabab que le comte ne se doute pas que je suis possesseur de ce secret, et que, si je le livre à votre loyauté, c'est que votre parole m'est acquise.

—Et maintenant continua-t-il, êtes vous bien convaincu que je ne voulais nullement vous surprendre, quand j'ai supposé que vous aviez un but en racontant cette histoire ?

—Parfaitement, prince, dit Adrien, ravi de recueillir ces renseignements inattendus.

—Donc votre récit est vrai, poursuivit le nabab, et voilà le premier point éclairci.

—Passons au second :

—Dans ce tableau navrant que vous avez tracé de la misère de ces deux malheureuses femmes, une chose m'a frappé, comme vous m'avez avoué qu'elle vous a frappé vous-même, c'est la présence de cette arme de luxe dont vous êtes momentanément possesseur.

—En effet, dit Adrien, ce détail n'aurait échappé à personne.

—Et ce fusil est-il ici demanda timidement l'Indien. En même temps, il jetait les yeux autour de lui avec inquiétude.

—Oui, prince, répondit l'artiste en se levant pour aller le chercher.

Mais avant même qu'il eut satisfait à la question du nabab, celui-ci avait déjà découvert dans le coin le plus reculé de la chambre le fourreau de cuir naturel dans lequel Adrien avait enfoncé l'arme pour la transporter.

L'artiste avait saisi au passage le regard de l'Indien. Sur sa physionomie mobile, qu'éclairait la lueur des deux bougies, il avait lu une sorte d'angoisse.

Evidemment, il y avait quelque chose de plus qu'une curiosité vulgaire dans le désir qu'il avait manifesté de voir cette arme.

Aussi ce fut avec une lenteur calculée, et sans quitter des yeux le visage du nabab, qu'il tira le fusil de son fourreau.

Le prince s'empara vivement et s'approcha de la cheminée pour mieux l'examiner ; mais à peine y avait-il laissé tomber un regard qu'il chancela. Il passa la main sur ses yeux, comme si un brouillard avait obscurci sa vue, et reprit son examen avec une attention plus soutenue.

Soudain Adrien le vit changer de visage. Il était pâle, il tremblait ; sa paupière, demeurément agrandie, se fixait comme fascinée sur l'arme qui s'échappa de ses mains défaillantes. Il fit deux ou trois pas en arrière et retomba anéanti dans son fauteuil.

—Lui ! murmura-t-il d'une voix éteinte. Encore lui ! Toujours !.....

Et il voila de ses deux mains son visage horriblement contracté.

L'artiste n'en revenait pas. Il n'avait eu que le temps de saisir le fusil avant qu'il tombât. Il s'empressa auprès du

rajah et lui présenta un verre d'eau, dont celui-ci but machinalement quelques gorgées.

Cette sensation de fraîcheur le rappela à lui-même.

Il releva les yeux et aperçut Adrien, qui ne cherchait nullement à cacher la surprise qu'il ressentait.

Oh ! pardon, fit-il avec une confusion véritable, je viens d'être pris tout à coup d'un malaise inexplicable, mais je ne suis point une femmelette, soyez tranquille. Cela va mieux, bien mieux, c'est fini.

En disant ces mots, il saisit d'une main avide le verre d'eau froide que l'artiste tenait encore, et en but le contenu d'un seul trait.

—Il m'a paru fort beau, ce fusil, reprit-il alors d'une voix qu'il s'efforçait d'affermir.

—N'est-ce pas ? fit Adrien.

—Oui ; ne m'avez-vous pas dit que c'était le seul souvenir que la veuve eût conservé de son mari.

—Je le tiens de sa propre bouche.

—Et quel âge a cette femme ?

—Trente-sept ou trente-huit ans.

—Quel type de physionomie ?

—Brune, très brune même, des cheveux noirs très épais, l'œil vif, taille ordinaire.

—Et sa fille ? interrogea l'Indien, dont l'agitation se trahissait par un mouvement nerveux très prononcé.

—Dix-neuf ans au plus, brune comme sa mère, mais plus blanche de teint, plus svelte, plus élancée....

Incapable d'en entendre davantage, le prince Cachemire se leva comme un homme ivre et se dirigea vers la fenêtre qu'il ouvrit toute grande.

Puis se laissant tomber sur le balcon plutôt qu'il ne s'y appuya :

—Excusez-moi monsieur Adrien, dit-il à demi suffoqué, mais mon malaise redouble.... j'ai besoin d'air.

—Voulez-vous que j'envoie chercher un médecin proposa l'artiste.

—Gardez-vous-en bien ! s'écria l'Indien avec une sorte de terreur.

Il se penchait en dehors, aspirant l'air à pleins poumons, demandant à l'atmosphère glacée du dehors le calme et le sang-froid qu'il était impuissant à recouvrer. Du geste, il rassurait l'artiste effrayé, il voulait parler, mais n'articulait que de sons vagues.

Au bout de dix minutes, il parvint à se remettre.

—Monsieur Adrien, dit-il alors, il faut que vous me cédiez ce fusil.

—Mais vous savez bien que c'est impossible ! fit l'artiste.

—Oh ! je ne marchanderais pas, reprit le nabab. Quelle que soit la somme que vous exigiez, parlez, je suis prêt à vous la donner.

—Quand vous m'offririez les mines de Golconde, repliqua Adrien, je ne pourrais pas les accepter ; j'ai promis de ne pas m'en dessaisir....

—C'est juste ! fit le prince avec accablement. Pardonnez-moi.... je ne voulais, pas vous faire injure. Vous avez raison, il faut le garder précieusement. Eh bien ! je vous laisse, mon cher, monsieur, je sais tout ce que je voulais savoir.... je vous remercie....

Et il se dirigea vers la porte d'un pas incertain.

—Je suis vraiment désolé, reprit-il de vous avoir donné le spectacle de ma faiblesse, mais je ne comprends pas moi-même.... Surtout, recommanda-t-il, rappelez-vous que tout ceci est entre nous, que vous avez juré sur l'honneur.

Le prince avait ouvert la porte de la chambre avec précaution. Au moment de la fermer, il posa un doigt sur ses lèvres comme pour recommander une dernière fois le silence à Adrien, et disparut.

Celui-ci, qui l'avait accompagné, écouta le bruit de ses pas qui se perdaient dans le corridor, puis, quand il se fut assuré que l'étranger s'était éloigné sans accident, il revint précipitamment dans sa chambre.

Il s'empara vivement du fusil, qu'il avait déposé dans l'angle de la cheminée, et se prit à l'examiner plus attentivement qu'il ne l'avait fait d'abord.

—Mais qu'est-ce qu'il a donc ce fusil ? se demandait-il.

Il eut beau le regarder, en démonter les canons, en faire jouer les batteries, fouiller de l'œil les délicatesses de la gravure, il n'y découvrit rien de plus que dans les armes de prix ordinaires.

Au bout de dix minutes il renonça à ses stériles investigations.

—Et dire pourtant s'écria-t-il, qu'un fusil comme celui-là suffirait à faire une révolution.

En effet, c'était au moyen de cet arme, que le hasard avait mis entre ses mains, qu'il avait surpris le secret des relations entre le comte et Lucie Dorval ; c'était par le même moyen qu'il avait bouleversé, au point de lui faire perdre connaissance, un homme dont on avait maintes fois vanté le calme et l'impassibilité.

Car Adrien ne s'était pas laissé prendre à ce prétexte d'indisposition subite que le rajah avait invoqué.

Evidemment, le malaise qui s'était emparé de l'Indien n'avait pas d'autre raison que la vue de ce fusil d'abord, et ensuite les détails qu'il avait reçus de l'artiste sur la famille Dorval.

Adrien ne savait que penser. Les soupçons qui lui épiant venus sur l'origine du prince se représentèrent à son esprit, et lui firent croire que le nabab, qui parlait si bien le français n'était pas si étranger à la France qu'il voulait bien le dire.

Bien plus, si Mme Dorval n'eût pas été veuve, Adrien se serait persuadé que le prince Cachemire n'était autre que M. Dorval, et que le fusil qu'il lui avait montré lui avait appartenu.

Dans tous les cas, il n'était pas douteux pour l'artiste que le nabab eût déjà vu ce fusil, et l'eût vu assez longtemps pour pouvoir le reconnaître d'un coup d'œil, ainsi qu'il l'avait fait tout à l'heure.

En somme, Adrien ne regrettait pas sa campagne.

D'abord il connaissait le nom de celle qu'il aimait.

Ensuite les relations du comte avec Lucie, la naissance d'un enfant mettait entre ses mains une arme redoutable pour combattre son hypocrite rival en cas de besoin.

Enfin, il voyait avec plaisir que sa pitié l'avait bien

servi en s'intéressant au sort de la famille Dorval.

Mais à présent qu'il était seul dans sa chambre close, il regrettait presque d'avoir suivi les conseils de Gustave.

S'il était resté à Paris, non seulement il aurait goûté l'ineffable bonheur de voir celle qu'il aimait, mais encore il ne se serait pas fait un ennemi. Ceci l'inquiétait peu ; mais il était arrivé à se dire que sa fuite était une lâcheté et non pas un moyen d'oublier Hélène ; qu'il y aurait eu plus de courage à rester à Paris, à affronter le feu de ses regards qu'à venir s'enfouir stérilement dans ce château, dont l'atmosphère pesait à sa poitrine comme un manteau de plomb.

C'est qu'il sentait bien que l'absence n'effacerait pas la douce image qui se représentait sans cesse à sa pensée....

Il s'endormit, rêvant à ce bonheur de la voir qu'il avait volontairement repoussé.

Il dormit si bien que, le lendemain, quand il s'éveillât et sonnât le domestique placé sous ses ordres, tout le monde était parti pour la chasse.

Adrien confus, s'habilla à la hâte et descendit tout habillé dans le parc.

Il était fort embarrassé et ne savait de quel côté se diriger, quand il aperçut le prince Cachemire, accompagné de son intendant.

Le prince paraissait attendre le lever de l'artiste, car il était prêt depuis longtemps.

Il vint audevant de lui avec autant d'aisance que s'il ne se fut rien passé la veille entre eux.

Adrien ne put s'empêcher de s'en étonner un peu. L'Indien semblait allègre et dispos. Toute trace de tristesse d'inquiétude, de malaise, avait disparu.

—Ah ! vous voilà, dit-il de son air le plus bienveillant. J'en suis enchanté, je suis un peu en retard moi-même, et je serais heureux de rejoindre la chasse en votre compagnie.

—Vous connaissez donc le pays ? demanda l'artiste.

—Non mais la voix des chiens nous guidera, répondit le nabab. D'ailleurs Berger, que je vous présente, est déjà venu par ici : il nous indiquera le chemin au besoin.

Adrien jeta les yeux sur l'individu que le prince venait de désigner et aperçut une manière d'Hercule, très brun, très vigoureux d'aspect qui portait un fusil sur chacune de ses épaules.

Son maître lui jeta à la dérobée un regard d'intelligence. Berger s'inclina et prit les devants.

Le prince et Adrien le suivirent et quittèrent le château.

Il faisait un temps admirable. Darcie par la gelée, la terre criait sous les pieds. Le soleil commençait à surgir de la brume du matin et éclairait de ses pâles rayons le paysage silencieux.

Sur la hauteur que gravissaient silencieusement les chasseurs, et aussi loin que la vue pouvait s'étendre, les arbres dépouillés d'une forêt alignaient leur masse sombre.

Ils arrivèrent ainsi devant un petit bois dans lequel ils s'engagèrent et qu'ils traversèrent en suivant un étroit sentier.

A peine en étaient-ils sortis que, à deux cents mètres environ, ils distinguèrent un mur, des arbres et une magni-

fique maison d'habitation, dont la grille d'entrée se trouvait précisément en face d'eux.

—Mais notre guide se trompe, fit observer Adrien. Ce n'est pas de ce côté-là que nos amis ont dû se diriger.

—Qu'importe ? dit le nabab nous les retrouverons toujours. Pourquoi ne visiterions-nous pas cette propriété, puisque nous y sommes ? Elle paraît en valoir la peine.

—Si vous y tenez répondit l'artiste avec indifférence, je n'y vois pas d'inconvénient.

En effet, sur un signe de son maître, Berger marcha droit vers la grille et sonna.

Un homme vêtu d'un costume de toile recouvert d'un énorme tablier bleu, et âgé d'une cinquantaine d'années, se présenta.

—Que désirez ces messieurs ? demanda-t-il.

—Peut-on visiter cette propriété ? dit le prince.

—Ce n'est pas l'habitude, répondit le journalier, mais si ces messieurs y tiennent....

Au même instant, Adrien s'arrêta. Il venait d'entendre au loin la voix des chiens.

—Nous n'avons pas le temps dit-il ; voici la chasse qui commence.

—Bah ! fit l'Indien, les chiens ne font que rencontrer ; rien ne presse tant qu'ils ne donneront pas à vue.

(A Continuer)

BIJOUTERIES POPULAIRES !!

Plaques en argent !!
BROCHES 20 cts
BROCHES 25 cts
BROCHES 40 cts
BRACELETS 20 cts
BRACELETS 25 cts
BRACELETS 40 cts
BRACELETS 50 cts
Chaines de montres 40 cts !
G. SEIFERT,
BAZAR EUROPÉEN,
34, rue de la Fabrique
QUÉBEC.

"La Canadienne"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
BUREAUX : 114 RUE SAINT-JACQUES.
CAPITAL AUTORISÉ : \$300,000.

La seule compagnie canadienne-française du pays. Opère les systèmes les plus nouveaux d'assurance, à des taux moins élevés que les autres compagnies. Place tous ses fonds en cette province.

La classe de Vie et Indemnité, opérée par cette compagnie, accorde, outre l'assurance sur la vie, une indemnité hebdomadaire, au cas d'accidents et ce à un tarif moins élevé que celui de beaucoup de compagnies qui n'accordent que l'assurance sur la vie, sans indemnité pour accidents.

DEMANDEZ LES CIRCULAIRES V.-P. AUBIN,
Agent pour le district de Chicoutimi,
N. B. Agents voyageurs ou locaux demandés.

30 avril 91. 1 an

AVIS TRES IMPORTANT

A CONSIDÉRER

Société de fortune !!

La société de fortune fait la richesse d'une ville, la prospérité du cultivateur et de l'ouvrier.

Une visite est sollicitée le plus tôt.
Agent : CÉPHIS SIMARD,
Horloger, Chicoutimi
1 juillet 91. 3 ms.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

CHICOUTIMI, 1 SEPTEMBRE

L'EMPRUNT MUNICIPAL

Le vote a été unanime en faveur de l'emprunt municipal. Après avoir pu communication des documents importants publiés sur notre dernier numéro, tous ont compris que l'emprunt et le pont devaient être faits et sont allés voter pour le projet.

Quatre-vingt-un voteurs, représentant \$100,542 de la propriété foncière ont voté en faveur de l'emprunt et aucun n'a voté contre.

Nous espérons que l'on agira avec toute la diligence possible pour obtenir la sanction du Lieutenant-Gouverneur et faire le dépôt de \$2,500 au trésor provincial, afin de hâter la construction du pont en fer.

QUI CROIRE ?

M. Pacaud avant et après son départ a fait annoncer par l'Electeur qu'il avait la permission de faire un voyage en Europe de MM. Laurier et Mercier, ses chefs.

M. Mercier, interrogé par un reporter, dit que M. Pacaud est allé à Toronto et qu'il lui a demandé la permission de s'absenter. M. Mercier lui a dit qu'il préférerait le voir rester au pays et aller faire sa déposition devant le comité du Sénat au sujet du scandale de la Baie des Chaleurs.

Qui croira-t-on ? M. Pacaud ou M. Mercier ?

OTTAWA ET QUEBEC

Pour se défendre des graves accusations qui pèsent sur le gouvernement de Québec, les organes libéraux attirent l'attention de leurs lecteurs sur les événements d'Ottawa et cherchent à faire croire que les chefs conservateurs sont également coupables.

Le Nord fait remarquer qu'avant de passer condamnation sur la politique conservatrice, les organes libéraux feraient mieux d'observer :

1o Qu'à Ottawa le parti conservateur dénonce lui-même et flétrit les abus, tandis qu'à Québec le parti libéral s'est montré jaloux de garder le mystère qui entourait les rapines épouvantables de ses chefs.

2o Qu'à Ottawa le seul ministre compromis, non dans son caractère d'intégrité mais dans sa responsabilité administrative, a démissionné dès que la dignité de sa position le lui a permis, tandis qu'à Québec le gros des ministres est attaqué, accusé directement de complicité dans un détournement inqualifiable et ils s'amusent en villegiature tandis que leurs noms traînent dans les imputations les plus déshonorantes devant le plus haut tribunal du pays.

3o Qu'à Ottawa il ne s'agit que de fautes commises par des employés dans un département à l'insu du chef, tandis qu'à Québec on voit le premier ministre lui-même et sa clique partager dans un vol gigantesque pour le succès duquel il avait lui-même inventé cette législation inique, permettant au cabinet d'annuler les chartes de chemins de fer après quinze jours d'avis.

LE RECENSEMENT DU CANADA

Voici un tableau succinct des chiffres fournis par M. Haggart sur la population du Canada.

Table with columns for provinces (Maritimes, St-Laurent, Ouest) and years (1881, 1891, Aug. dans la décade). Rows include Nova-Écosse, N.-Brunswick, Ile P.-Edouard, Manitoba, Assiniboia, Alberta, Saskatchewan, Colombie Anglaise, Territoires non organisés.

Comme on le voit, il y a eu augmentation dans toutes les provinces de la puissance, mais elle est presque insignifiante au Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard.

diquent que la population de notre province ne s'est pas accrue dans une proportion aussi forte.

Les provinces de l'ouest ont plus que doublé.

La province de Québec servant de pivot pour le chiffre de la députation au parlement fédéral, il y aura nécessairement quelques modifications. Ainsi l'Ontario aura 2 députés de plus et le Manitoba 1.

La Nouvelle-Écosse perdra un comté le Nouveau-Brunswick 2, et l'Ile du Prince Edouard 2.

La députation devra donc être répartie comme suit :

Table showing population counts for Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince Edouard, Manitoba, Colombie, Territoires.

Soit une diminution de deux 213

Les résultats du dernier recensement comparé avec celui de 1881 sont ainsi classifiés :

(1) La population urbaine du Canada accuse une augmentation de 377,917 âmes, soit 38.2 par cent.

(2) Les villes et cités de plus de 5,000 habitants ont augmenté de 40.8 par cent, les villes de plus de 3,000 habitants, de 40.9 par cent, et les villages de plus de 1,500 habitants de 22.2 par cent ;

(3) En 1891, on compte 47 cités avec une population de plus de 5,000 âmes, contre 35 en 1881, une augmentation de 12 ;

(4) En 1891, il y a 43 villes de 3,000 à 5,000 âmes, une augmentation de 5 sur 1881 ;

(5) En 1891, il existe 83 villages de 1,500 à 3,000 âmes, contre 55 en 1881, soit une augmentation de 28.

Si on compare le développement de la population dans les villes du Canada avec celui de la population urbaine des nations étrangères, on ne peut qu'être fier de notre pays. Les 28 grandes cités de l'Angleterre ont augmenté leur population durant la dernière décade de 942,497 âmes, soit 11.2 par cent.

London a augmenté de 10.4 par cent, Birmingham de 7.1, Newcastle de 28.2, Cardiff de 54.7. Dans les Indes, les principales augmentations ont été, Calcutta, 13.29 par cent, Madras 10.87, et Marzapur, 46.6

Aux Etats-Unis la limite de la population urbaine est placée à 8,000 âmes, et les pourcentages les plus élevés d'augmentation sont : Chicago, 118.6 ; Minneapolis, 251.4 ; St-Paul 221.1 ; Kansas City, 137.9 par cent.

Ici, au Canada, la ville de Winnipeg accuse une augmentation de 221.1 par cent, New-Westminster, 342.9 et Toronto 89.4 par cent ; Montréal a augmenté de 39.5 par cent. Le ville de Vancouver qui a à peine l'existence en 1881 est aujourd'hui peuplée de 14,685 âmes.

Voici une liste des principales villes du Canada avec le chiffre de leurs populations respectives en 1881 et en 1891 :

Table with columns for city names and population counts for 1891 and 1881. Cities include Montréal, Toronto, Québec, Hamilton, Ottawa, St-Jean, Halifax, London, Winnipeg, Kingston, Victoria C. B., Vancouver, St-Henri, Brantford, Charlottetown, Hull, Guelph, St-Thomas, Windsor, Sherbrooke.

Une nomenclature très intéressante est celle qui énumère le chiffre de la population des différents comtés de la province de Québec.

Table with columns for county names and population counts for 1891 and 1881. Counties include Argenteuil, Bagot, Beauport, Beauharnois, Bellechasse, Berthier, Bonaventure, Brôme, Chambly, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Chicoutimi et Sague, Compton, Deux Montagnes, Dorchester.

Large table listing population counts for various regions and cities, including Drummond et Arta, Gaspe, Hochelaga, Huntingdon, Ibterville, Jacques-Cartier, Joliette, Kamouraska, Laprairie, L'Assomption, Laval, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Maskinongé, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorency, Napierville, Nicolet, Ottawa comté, Pontiac, Portneuf, Québec (comté), Richelieu, Richmond et Wolfe, Rimouski, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Témiscouata, Terrebonne, Trois-Rivières, Val-de-Richelieu, Verchères, Yamaska, Montréal centre, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Québec-centre, Québec-Est, Québec-Ouest, Hébertville, village, St-Jérôme, Notre-Dame du lac St-Jean, village, St-Louis de Métabetchouan, St-Prime, St-Joseph d'Alma, St-Félicien, St-Gédéon, St-Bruno, St-André, St-Thomas d'Aquin, St-Cyrille et St-Méthode, St-Cœur de Marie.

Total..... 14,055

Les sauvages montagnais non compris. Nombre de familles..... 2,208

La ville de Chicoutimi comptait 1,935 âmes en 1881 et aujourd'hui sa population est de 2,227 habitants.

Nous n'avons pas encore eu le détail du recensement dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay.

COUR SUPERIEURE

Dios BOUCHARD et PAUL COUTURE. Jugement rendu par l'hon. juge Gagné, le 31 août 1891.

La cour ayant entendu les parties par leurs procureurs sur le mérite de la requête contestant le bref de Capias ad Respondendum émané en cette cause, sur la défense en droit produite par le défendeur et sur le mérite de l'action, examinée la preuve et les pièces au dossier et sur le tout débarrassé.

Adjugéant d'abord sur le mérite de la requête contestant le dit bref de Capias. Considérant que le défendeur est suffisamment désigné dans l'affidavit sur lequel le dit bref de Capias a été émané, et qu'il n'était pas absolument nécessaire d'y indiquer la résidence du dit défendeur.

Considérant qu'il est allégué dans le dit affidavit que le défendeur a signé et consenti les deux billets mentionnés au dit affidavit en faveur et à l'ordre du demandeur. Quo lesdits billets ont été endossés par le demandeur et transportés à la Montréal Cotton Company, que cette dernière a poursuivi ensuite le défendeur comme faiseur et le demandeur comme endosseur desdits billets ainsi qu'un autre endosseur d'iceux et qu'elle a obtenu jugement contre eux conjointement et solidairement pour le montant desdits billets.

Considérant que le demandeur a dans les circonstances son recours et un droit d'action contre le dit défendeur même avant d'avoir payé lesdits billets et qu'il peut faire émaner un bref de Capias contre lui s'il y a lieu.

Considérant qu'il est en preuve e qu'il est admis par le défendeur dans sa requête que les biens meubles du dit défendeur avaient été saisis et vendus en justice avant l'émanation du bref de Capias en cette cause et que les immeubles qui avaient été ainsi saisis et qui étaient alors annoncés en vente ont été depuis vendus en justice.

Considérant qu'il était néanmoins resté au défendeur des biens meubles valant plus de trois cents piastres, et une créance non échue de trois à quatre cents piastres contre Joseph Girard, de Laterrière.

Considérant qu'avant l'émanation du dit bref de Capias, le défendeur a voulu vendre ces biens meubles en bloc par vente privée pour une somme excédant trois cents piastres, le prix devant être payé en argent ou en billets négociables.

Considérant qu'il a ensuite vendu ces meubles à l'encan pour environ les deux tiers de leur valeur au commencement d'octobre, un lundi à dix heures du matin, après une annonce faite la veille seulement et qui ne paraît pas avoir été faite d'une manière bien claire, et qu'il a réalisé par cette vente une somme de deux cents quinze piastres, en argent ou en billets négociables.

Considérant que le demandeur ayant fait demander au défendeur d'appliquer le produit de cette vente au paiement desdits billets transportés comme susdit à la Montréal Cotton Co., ce dernier a refusé en disant : "Nous sommes poursuivis, la loi va suivre son cours."

Considérant que la Montréal Cotton Co. avait alors obtenu jugement contre le défendeur et contre le demandeur conjointement et solidairement comme susdit et que c'est contre le demandeur et l'autre caution que les procédures devaient suivre leur cours si le défendeur faisait en sorte de soustraire ce qui lui restait de biens au contrôle de ses créanciers.

Considérant que le défendeur n'a donné aucune explication satisfaisante de cette vente à l'encan de ses meubles et de son refus d'en appliquer le produit au paiement desdits billets, et qu'il n'a point fait voir quel emploi il a fait de la somme qu'il a ainsi réalisée.

Considérant qu'il ressort de la preuve que le défendeur voulait soustraire et qu'il a de fait soustrait ses biens meubles ou le prix d'iceux au contrôle de ses créanciers, la Montréal Cotton Co. et le demandeur.

Considérant qu'il est, en outre en preuve que le susdit Joseph Girard a avant l'émanation du bref de Capias en cette cause offert au défendeur de régler la créance que ce dernier avait contre lui par billets négociables afin de sauver cette somme, vu que le dit défendeur était en mauvaises affaires.

Considérant que le défendeur a d'abord dit au dit Girard de faire préparer une quittance à cet effet.

Considérant qu'il a ensuite décidé de ne pas signer cette quittance mais qu'il a, en septembre dernier, après le jugement obtenu par la Montréal Cotton Co. quelque temps seulement avant la vente à l'encan de ses meubles réglé par un billet négociable le premier terme de cent piastres que lui devait le dit Girard et qui ne devenait échue qu'en novembre suivant et qu'il a transporté ce billet à une banque.

Considérant que cette manière d'agir peut donner lieu de croire qu'il voulait faire la même chose pour les autres termes.

Considérant que le demandeur avait raison d'alléguer dans son affidavit que le défendeur avait soustrait et qu'il était sur le point de soustraire ses biens avec l'intention de frauder ses créanciers.

Rejetto la dite requête avec dépens. Et adjugeant sur le mérite de l'action :

Revoit la dite défense en droit avec dépens.

Et adjugeant sur le mérite de l'action :

Considérant que le défendeur a prouvé les allégations essentielles de son action, lesquelles allégations sont énoncées ci-dessus.

Considérant que le défendeur n'a pas prouvé l'allégation de son exception que les billets en question en cette cause ont été consentis pour des sommes que les parties devaient conjointement et solidairement.

après le jugement obtenu par cette compagnie contre eux.

Considérant que par cet acte d'obligation du demandeur le défendeur et l'autre endosseur ont seulement reconnus qu'ils étaient débiteurs conjoints et solidaires de la dite compagnie en vertu du susdit jugement et leur ont consenti des hypothèques sur leurs biens mais qu'ils n'ont pas reconnu que lesdits billets avaient été consentis pour des sommes qu'ils devaient conjointement et solidairement.

Considérant que le demandeur admet par son action que le défendeur a payé à la Montréal Cotton Co. une somme de cent soixante et neuf piastres et soixante cents et qu'il ne réclame sur le jugement obtenu par la dite compagnie qu'une balance de deux mille six piastres.

Considérant qu'il est en preuve que le défendeur a en outre payé à la Montréal Cotton Co. avant l'action la somme de cent quarante trois piastres et soixante et treize cents par la vente en justice de ses meubles et depuis l'action la somme de sept cent vingt quatre piastres et quatre vingt dix cents et celle de quatre cent cinquante trois piastres et vingt trois cents par la vente de ses immeubles, laissant sur le montant réclamé une balance due de six cent quatre vingt quatre piastres et quatorze cents.

Considérant que si la dite compagnie a fait saisir le montant dû au défendeur par Joseph Girard et obtenu jugement contre ce dernier et qu'il n'appert pas qu'elle ait été payé par le dit Joseph Girard ni qu'elle ait déchargé lesdits partis en cette cause.

Maintient en partie l'action en cette cause et condamne le défendeur à payer au dit demandeur la dite somme de six cent quatre vingt quatre piastres et quatorze cents avec intérêt de la signification de l'action, si mieux n'aime le dit défendeur payer la dite somme et intérêts à la dite Montréal Cotton, Co. et libérer le demandeur envers la dite compagnie, sous un délai de quinze jours à compter de la date du présent jugement, et déclare le bref de capias ad respondendum émané en cette cause bon et valable, le tout avec dépens dans tous les cas contre le défendeur, distraits au procureur du demandeur.

LE MOUVEMENT ANTISEMITE

La prince de Liechtenstein a prononcé dernièrement au Parlement autrichien un discours contre les Juifs, qui peut se résumer ainsi : le mouvement antisémite n'est déterminé par aucun motif de religion ni de race, mais il a pour but l'organisation d'une résistance légitime aux abus qui sont constatés sur le terrain économique."

Ainsi entendu et dirigé, il n'a rien de contraire au sentiment de fraternité dont l'Evangile nous fait un devoir essentiel.

L'antisémitisme, en définitive, n'est pas autre chose que la question sociale sous une forme particulière et locale.

Par conséquent, les gouvernants de n'importe quel pays n'ont pas le droit de s'en désintéresser et de fermer les yeux.

L'exemple de la plupart des pays d'Europe, qui gémissent sous le joug des Juifs, doit servir de leçon à ceux qui ne sont pas encore affligés de cette plaie. Un fait incontestable et contre lequel ne sauraient prévaloir toutes les déclarations humanitaires, c'est

l'influence chrétienne et l'élément chrétien disparaissent par le fait que les Juifs comptent pour que le Canada ne sera pas exception à la règle générale, s'il commet l'imprudence de se laisser envahir à son tour.

C'est justement pour empêcher cette prépondérance juive, source de tant de maux dans tous les domaines de la vie publique et privée, chez les peuples catholiques et chrétiens, que le czar Alexandre a décidé de purger la Russie.

D'ailleurs, qu'il s'agisse de Juifs ou d'émigrés de n'importe quelle nationalité, il est temps pour nos gouvernants de suivre en cette matière des principes plus conformes aux véritables intérêts du pays. L'essentiel n'est pas de doubler ou de tripler la population en quinze ou vingt ans, mais d'avoir une population saine et morale, quelqu'en soit le chiffre. Aller trop vite, c'est presque toujours reculer.

LA SEMAINE RELIGIEUSE. AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à une séance générale du conseil de la ville de Chicoutimi tenue au lieu ordinaire des séances du conseil sous la présidence de M. le maire David Tessier il a été proposé et résolu unanimement que le conseil de ville accordera à toute personne qui s'engagera à poser la lumière électrique dans la ville de Chicoutimi à la satisfaction du conseil de ville, un privilège de dix années avec préférence de renouveler à l'expiration des dix années aux mêmes conditions qu'il sera alors proposées par toute personne ou compagnie qui voudrait poser la lumière électrique dans la dite ville et qui seront acceptées par le dit conseil.

Ces propositions devront être transmises au secrétaire du conseil de la ville de Chicoutimi d'hui au 7 septembre prochain.

M.-O. BOSSÉ, Sec.-Trés. Chicoutimi, 19 août 1891.

"SUN LIFE"

ASS. COY DU CANADA

La seule compagnie canadienne et la plus populaire qui émet des polices absolument SANS CONDITIONS et qui paie le plus promptement.

Assurez-vous à la "SUN LIFE" S'adresser à JOS. BOUCHARD, Agent, Riv. du Moulin.

Aussi agent pour les pianos et harmoniums Heintzman, Dominion, Doherty et Bell.

Agent pour la Root Beer de P. Dignard & Cie, Ginger Ale, Pop, Ciderine, etc., etc. JOS. BOUCHARD, AGENT.

FAUCHEUSES, RATEAUX ET MOISSONNEUSES

de Cossitt & Frère

REPRÉSENTÉS A QUÉBEC PAR LATIMER & LEGARE

M. P. Talbot a l'honneur d'informer ses pratiques et le public qu'il est agent général pour les comtés de Chicoutimi et Lac St-Jean pour toutes sortes d'instruments aratoires. Toujours en mains un assortiment des plus complets et conditions très avantageuses. P. TALBOT, Marchand. CHICOUTIMI.

P. au 1 janv. 92.

Advertisement for ALLUMETTES EDDY. Features text: ALLUMETTES DE EDDY Télégraphes et Telephones INFALLIBLES. SANS DANGER. AGREABLES. Chaque petit bois une allumette. Chaque allumette un coup sur. Pas de Mauvaise Odeur. Pas de Degouttement de Souffre. En vente partout. N'en acceptez pas d'autres. UNIES A NULL, CANADA. ETABLIES 1891.

CARTES D'AFFAIRES

L.-A. LANGLAIS,
Avocat

M. Langlais a ouvert bureau à Hébertville où il a fixé sa résidence. Il suivra les termes de toutes les Cours du district et s'occupera de prêts hypothécaires et de vente de terres.

JOS. PELLETIER,
AVOCAT.

Bureau : Dans le bas de la maison M. Onés. Tremblay, cordonnier, Racine, Chicoutimi.

P.-V. SAVARD L.L.L.
AVOCAT.

BUREAU : RUE RACINE, CHICOUTIMI.
VOISIN DU BUREAU DE POSTE

L.-G. BELLEY,

AVOCAT.

Bureau : Bâtisse du Progrès du Saguenay, rue Racine, Chicoutimi.
Où TOUJOURS le TERME D'HÉBERTVILLE

L. ALAIN, L. L. B.
AVOCAT.

BUREAU : Chez M. H. Grudreault-SELLIER.
RUE RACINE, CHICOUTIMI.
(Voisin de M. C.-P. Dumais, March 1 janv. 91.)

Dr L.-E. BEAUCHAMP

CONSULTATIONS DE 9 H. A. M. A 4 H. P. M.
Rue Racine, Chicoutimi.

STANISLAS CARON
MEDECIN ET CHIRURGIEN
GRADUÉ A LAVAL
Rue Racine, Chicoutimi.

MAURICE OVIDE BOSSE
NOTAIRE

Bureau : CHEZ M. ONÉSIME TREMBLAY.
PORTE VOISINE DE M. JOS. PELLETIER, AVOCAT
Hrs. de Bureau de 9 hrs A. M à 5 hrs P. M.

ANTOINE HAMEL

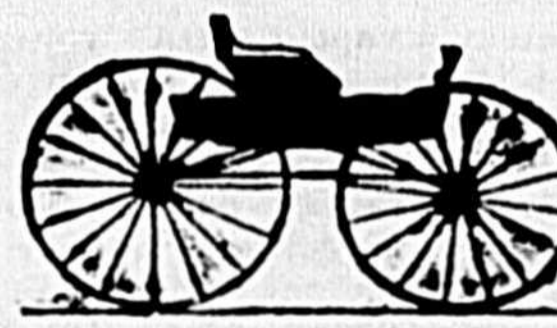
CONFISSEUR.
RUE RACINE, --- CHICOUTIMI.
(Ancienne résidence de Pitre Mercier, Boulanger.)
Toujours en mains un assortiment des plus complets de Pâtisseries et de Bombons de toutes sortes. Prix très réduits.
1 nov. 90—1 an.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Phoenix of Hartford,
Citizens et Queen

E.-V. HUDON

AGENT.
M. Hudon informe les personnes qui désirent acheter la machine à coudre NEW-RAYMOND, qu'il en a toujours en mains à sa résidence, Rivière-du-Moulin, Chicoutimi. Conditions faciles.
12 jan. 91.



LOUIS BOUCHARD
CHARRON
CHICOUTIMI

Spécialité : Voitures de toutes sortes

A VENDRE

Un magnifique moulin à farine, situé dans un endroit central, sur la rivière du moulin, à 40 arpents de l'église, mû par un pouvoir d'eau de première classe, bâtisse de 36 x 48 pieds, à trois étages, le premier en pierre. 5 paires de meules, dont 3 à blé et 2 à avoine.
Outre le moulin à farine, il y a aussi un moulin à carder, avec presse et foulon.
Cet établissement est construit sur un emplacement de 9 acres de terre. Il y a aussi étable, grange, remise et autres bâtisses.
Le tout à coûté plus de \$7,000 et est en très bon ordre. Il y a un beau placement à faire.
Pour conditions s'adresser au propriétaire.

JEAN LANGEVIN,
meunier.
Chicoutimi.

16e avril 91. 3 ms. 2.

NOTES LOCALES

CONSTRUCTIONS ET AMELIORATIONS

M. Augustin Blackburn s'est fait construire une jolie résidence en briques sur la rue Bossé.

M. Gédéon Dufour a fait subir des améliorations considérables à sa maison, coin des rues Price et Montcalm.

Le pont sur la rue Bossé est construit à neuf et la rue sera réparée immédiatement. On devrait en profiter pour faire le changement que nous proposons récemment, c'est-à-dire relier la rue Bossé à la rue Montcalm et fermer la rue de tolérance chez M. Wilfrid Godin. Les conseillers du quartier ouest devraient soulever cette question au conseil.

La fabrique a fait commencer les travaux de nivellement aux alentours de la cathédrale.

On est à peindre les bords de la cathédrale et à terminer les travaux à l'intérieure. Dans une quinzaine, tout sera complété. Les travaux nous privent de grandes messes pour trois dimanches.

RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE

La retraite ecclésiastique est commencée depuis hier soir au séminaire et est prêchée par le Révérend Père Gonthier, Dominicain.

Voici les noms de tous les membres du clergé qui en suivent les exercices :

Les Révds MM B. Leclerc, V. G., Amb. Fafard, V. F., L. Parent, V.F., F.-X. Delage, Jos. Dion, M. Roy, J.-B. Vallé, A.-H. Marceau, D. Roussel, Ad. Girard, H. Kérouack, Jos. Sirois, L.-W. Barabé, L.-E. Lauriot, Jos. Dumas, Félix Gendron, Jos. Lizotte, F. X. Belley, Narcisse Parent, V.-A. Huart, Jean Pelletier, Ths. Roberge, H. Cimon, Jos. Girard, Jos.-F. Roy, Jos. Paradis, Jos. E. Lemieux, Jos.-A. Tremblay, Ls. Gagnon, Elz. Delamarre, M. Hudon, Arthur Guay, Ernest Gauthier, Ovide Larouche, Eug. Lapointe, Jos. Renaud, Mathias Tremblay, Narc. Dégagné, Almas Larouche, Richard Tremblay, Jos. Jobin et H. Gaudreault.

NOTRE JOURNAL

Le rédacteur de notre journal étant obligé de s'absenter pour quelques jours, nous sommes forcés de publier deux jours d'avance.

JUGEMENT IMPORTANT

Le jugement sur *capias* Dios Bouchard vs Paul Couture a été rendu hier matin. Nous publions ce jugement dans une autre colonne.

PERSONNEL

MM. P.-H. Bolly, L.-G. Bolly et L.-E. Beauchamp, partis dimanche pour Fraserville, arrivent demain, ainsi que M. Gosselin.

M. J.-D. Guay part demain pour Québec et Montréal et sera de retour dimanche.

Les Révds MM. Fafard, V. F. et curé de la Baie St-Paul, Delage, curé de Chicoutimi, et Kérouack, curé de Jonquières, ont pris le dîner chez l'honorable Gagné lundi.

MM. Firmin Paradis, de St-Alphonse et Thomas Tremblay, de Latorrière, étaient en cette ville hier.

DÉCÈS

Nous apprenons avec regret la mort d'un ancien colon du Saguenay, bien connu ici, M. Romuald Maltais, natif de la Malbaie, décédé à St-Joseph d'Alma, le 19 et inhumé le 22 d'août, à l'âge de 68 ans. Le défunt était frère de feu Thomas Maltais, décédé l'an dernier et de M. Louis Maltais, cultivateur de Jonquières. Il fut, croyons-nous, le premier colon de St-Joseph d'Alma où il alla se fixer avec sa nombreuse famille composée de dix garçons et de quatre filles, lesquels étaient tous établis près de lui à sa mort, sur de bons lots de terre. C'est à force de travail et d'énergie qu'il avait réussi à établir ainsi ses enfants.
Les funérailles du défunt avaient réuni une assistance nombreuse dans la petite église de St-Joseph d'Alma, parée à cette occasion de ses plus beaux habits funèbres.
La famille voudra bien croire à nos sympathies.

ECLAIRAGE DES RUES

On nous prie d'inviter les citoyens qui se sont chargés du soin de lanternes fournis par le conseil, à faire de la lumière à compter de demain soir. Avec un peu d'attente nos rues seront passablement éclairées pendant l'automne, mais il ne faut pas de négligence.

LE BEURRE ET LE FROMAGE

Le marché est ferme et les ventes se font avantageusement. On offre généralement 20 1/2 cts à 21 cts pour le beurre de boulangerie et 9 1/2 cts pour le fromage. Ce sont des prix satisfaisants.

Il est entre ces jours derniers \$9,000 dans le comté pour les produits des fromageries et des beurrieres.

LA RÉCOLTE

Les cultivateurs sont des plus satisfaits. Aucune gelée n'est venue encore détruire leurs espérances et la moisson commence partout. On sera même surpris d'apprendre que sur certaines fermes le grain est tout coupé. D'autres, en bon nombre termineront cette semaine.

AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

M. P. Colozza, horloger et bijoutier, vient de recevoir un assortiment des plus beaux en chapelets, crucifix et autres objets de piété en usage dans les communautés religieuses et parmi les catholiques Chapelets en nacre de perle, en grenat, en cristal de roche et aussi chapelets communs de 25 cts la douzaine.
Lampions pour sanctuaires et pour maisons privées.
27 août. 5fs.

A VENDRE

Une faucheuse simple tout-à-fait neuve. Payable 1/3 à un an, 1/3 à deux ans, 1/3 à 3 ans.
Un moulin à battre criblant, à un cheval. Mêmes conditions.
J.-D. GUAY.

SUCRE ! SUCRE !

Il n'y a plus de droit sur le sucre ce qui nous permettra de vendre Le sucre blanc par 20 livres à 7 cts La cassonade jaune par 20 livres à 5 cts
GUAY & CIE.

A VENDRE

Un cheval noir âgé de 8 ans ou un cheval rouge âgé de 5 ans, tous deux recommandables en tous points sont à vendre à bonnes conditions par le soussigné.
Xavier Morin,
Entrepreneur-maçon,
Chicoutimi.
4 fs. p.

VOITURES A VENDRE

M. Pierre Bouchard, charron, informe le public en général qu'il offre en vente un certain nombre de voitures à planches, faites dans les derniers goûts, très fortes, munies des dernières améliorations et qu'il vendra à bonnes conditions. Tous ceux qui ont acheté les voitures des mes sieurs Bouchard savent qu'elles répondent parfaitement au besoin de nos localités.
Une visite est sollicitée.
PIERRE BOUCHARD.
6 fs. 30 juillet 113.

NOUVEL HOTEL

J'ai le plaisir d'informer mes amis et le public en général, que je viens d'ouvrir un bon hôtel sur la côte, près de l'église d'Hébertville, où les voyageurs trouveront tout le confort désirable—avec voitures et canots pour visiter les principales places de pêche etc.
"Repas à toute heure à des prix modérés."
Joseph Néron,
Propriétaire.
Hébertville, 22 juin 1891.

"LES MODES FRANÇAISES"

Journal de Dames et Demoiselles, donne chaque semaine 12 à 25 gravures, de la dernière Mode de Paris.—Chaque abonnée reçoit aussi deux romances et morceaux de musique pour piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres—deux patrons de toilette les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux abonnées ; ces patrons coupés grandeur naturelle sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles.
Deux magnifiques feuilletons d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux questions et réponses offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elles et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode.
Les Modes Françaises Illustrées traitent toutes les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille.
Envoi d'un mandat poste de \$3.00 pour un an d'abonnement.
"LES MODES FRANÇAISES ILLUSTRÉES,"
Montréal, Canada.

AVIS

Crédit foncier franco Canadien
M. M.-O. Bossé, N. P. informe tous ceux qui désirent emprunter du Crédit Foncier Franco Canadien qu'il se chargera de leur demande, et fera tout son possible pour leur donner pleine et entière satisfaction. Applications jusqu'au 15 juin.
16 Av. 91.
M. Bossé tient maintenant son bureau chez M. William Tremblay, cordonnier, même porte que M. Jos. Pelletier, avocat.

Moutons "Shropshire Down"

Ces moutons proviennent du célèbre troupeau de Eugène Casgrain, éc. de l'Islet, et sont réputés les plus rustiques et les plus forts producteurs de viande de toutes les races améliorées.
A vendre chez
WILLIAM TREMBLAY,
Arpenteur.
1 sept. 2 ms.

CE QU'IL FAUT POUR BIEN ECRIRE

10.—Les papiers de la compagnie de papier Rolland, dont la supériorité est reconnue par tous les gouvernements et toutes les institutions de la Puissance.
20.—Les PLUMES de la célèbre fabrique de BLANZY, POURE & CIE, renommée dans le monde entier pour l'excellence de la qualité et la grande variété de ses modèles s'adaptant à tous les genres d'écriture.
30.—Les fameuses ENCREES TOIRAY-MAURIN, nuances diverses, recommandables à toutes les classes de la société sous le double avantage d'être toujours très fluides et de conserver à l'écriture sa beauté primitive en ne lui laissant jamais subir aucune décoloration.
40.—Les CRAYONS NOPITSCH à mine ronde, bois très dur et vernis, pour classes, dessin, bureaux et architecture.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS

J.-B. ROLLAND & FILS,
6 & 14 RUE ST-VINCENT, MONTRÉAL.
SEULS AGENTS AU CANADA.
1 sept. 91.

MEUBLES ! MEUBLES !

G.-O. TOUSIGNANT,
MAGASIN GÉNÉRAL, CHICOUTIMI.
Ayant acheté à très bas prix un stock de meubles provenant d'une manufacture de Montréal, je vendrai les meubles à 40 pour cent meilleur marché que n'importe quel magasin de meubles de Chicoutimi ou de Québec.
M. Tousignant profite de la présente pour remercier ses pratiques et le public en général du généreux patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour et il espère de continuer à mériter leur encouragement en tenant constamment en stock les meilleurs effets qu'il vendra à très bon marché.
Une visite est respectueusement sollicitée.
G.-O. TOUSIGNANT,
Chic. 1 juillet 91. 1 an.

IMPORTATIONS DE PARIS

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il est maintenant installé dans le magnifique magasin que M. Jos Larouche a fait préparer dernièrement. Son stock sera beaucoup plus complet et plus considérable que par le passé et il sera en état de satisfaire toutes les exigences du public.
Il vendra à bien bon marché toutes les bijouteries, argenteries, montres, horloges, etc, etc, comme par le passé, ainsi que toutes sortes de parfumeries, poudres et savons à toilette, qu'il importe directement de Paris, afin de mieux servir le public et de vendre des parfums de première qualité.
Les parfums seront vendus à la pesée absolument comme dans les parfumeries.
Pamphile Colozza.
3 juillet, 91.
A VENDRE
Un cheval de 5 ans, parfaitement sain.
Un emplacement situé en face de l'église de Latorrière mesurant cinq perches de front sur dix perches de profondeur avec maison et hangar.
Beau site et terrain avantageux.
Un emplacement avec maison à toit français, situé près de la manufacture de laine de Latorrière, mesurant 5 perches de front sur 5 perches de profondeur.
2 lots de terre dans le rang D du township Bourget portant les numéros 10 et 11, comprenant 195 acres en superficie.
Les deux lots nos 20 et 21 du rang Ouest du township Bourget, comprenant 212 acres, le no 20 avec maison et le no 21 avec grange et étable.
1 piano à queue, de seconde main, en très bon état.
1 berge en bon état.
Conditions faciles.
S'adresser à
A.-C. Blais,
Marchand,
Chicoutimi.

Grains DE SEMENCE.
Chez J.-B. Renaud & Cie.

BLÉ Manitoba, BLÉ BLANC DE RUSSIE, Etc.
AVOINE, ORGE, POIS, LENTILLE, Etc.
GRAINE TRÈFLE, GRAINE MIL, Etc.
FARINE, SON, GRUE, TOURTEAU, (moulée) COTON, GAUDRIOLE, MOULÉE DE BLÉ D'INDE, LARD, SAINDOUX, HUILES DE POISSONS.
J.-B. RENAUD & CIE
126-136, Rue St-Paul, QUEBEC.

MACHINES AGRICOLES.

La maison CHS BERTRAND & Cie, Isle Verte
Avantageusement connue dans les comtés de Chicoutimi et Lac St-Jean, désire remercier ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'elles lui ont donné et attirer l'attention des commerçants et cultivateurs sur les améliorations apportées dans la construction de leurs machines et sur le fait qu'elle désire étendre encore davantage ses relations d'affaires dans le Saguenay.

MOULIN A BATTRE

Nous offrons en vente à un prix relativement peu élevé et à des conditions faciles,
UN MOULIN A BATTRE MU PAR UN SEUL CHEVAL
Lequel bat et crible le grain. En outre, on peut, en augmentant un peu le prix, munir ce moulin d'une MACHINE POUR METTRE LE GRAIN EN POCHES. Un moulin à battre de ce genre a été acheté par la ferme du Séminaire de Chicoutimi où il donne la plus entière satisfaction.
En vente machines
A CARDER, TURBINES,
FOURNITURES POUR MOULINS A SCIE
ET A FARINE, VOITURES A PLANCHES, BUGGIES,
CHARRUES, HERSES, CRIBLES, MOULINS A BATTRE ORDINAIRES,
Etc. Etc.,

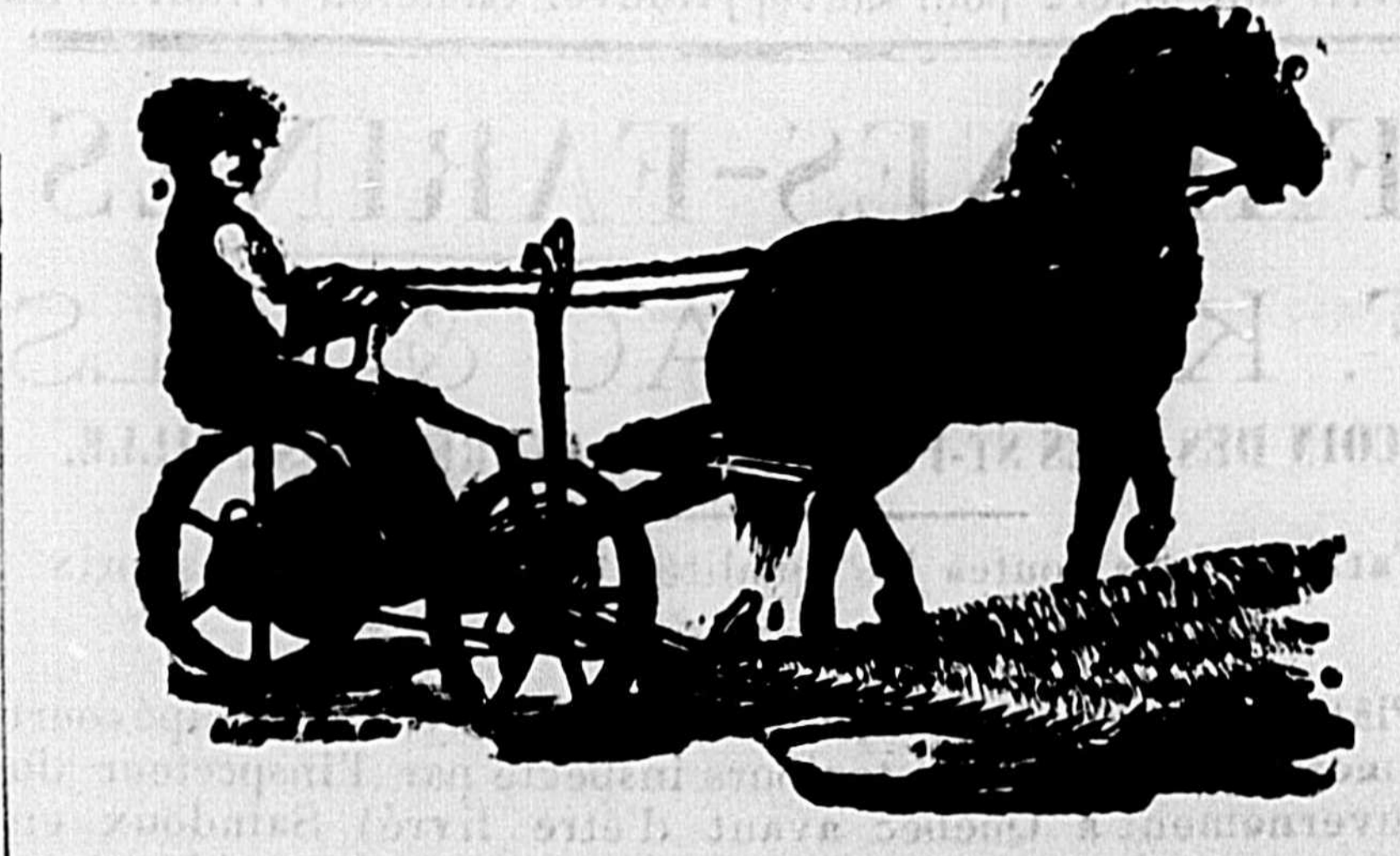
On prendra, comme par le passé, DES ANIMAUX ET PRODUITS DE FERME ou échange de machines agricoles.
Beaucoup de FACILITES pour PAIEMENT.

CHS BERTRAND & Cie.
ISLE VERTE, TEMISCOUATA.
4 juin 91. 5ms.

AVIS AUX FAMILLES

VOULEZ-VOUS ÉCONOMISER, NE MANQUEZ PAS D'ALLER ACHETER AU MAGASIN PULPAIRE
DE
EMILIEN ANGERS
MARCHAND ÉPICIER, No 28, MARCHÉ-CHAMPLAIN, BASSE-VILLE, QUÉBEC.
Assortiment d'Épicerias des plus complets. Préf. défiant toute compétition.
SATISFACTION PARFAITE

Instruments Agricoles de Frost & Wood



Faucheuses à un cheval, nouveau modèle ; Faucheuse à deux chevaux, nouveau modèle ; Rateau à cheval "Tigre", se déchargeant avec le pied ; Rateau à cheval "Ithaca", largeur 8 et 9 pieds ; Faneuse, mûe par un cheval ; Fourches à décharger le foin ; Machine à aiguiser les faux ; Coupe-Fourrage et Ascenseur pour ensilage ; Pièces pour réparations de toutes sortes.
LE TOUT A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS
Venez et examinez l'assortiment de machines agricoles le plus complet de la Province de Québec. Notre catalogue et traité sur l'ensilage seront expédiés gratis sur demande.
Wm A. ROSS,
30, Rue St-Paul, Québec.
M. Jos. Gagnon est notre agent pour la vente de nos instruments agricoles à Chicoutimi.
22 juillet 91.

La loi des affaires

Il n'est pas légalement nécessaire de dire dans un billet "pour valeur reçue". Un billet fait le dimanche ne vaut rien.

Le montant d'un billet obtenu par la fraude ou d'une personne ivre, ne peut pas être touché.

Si un billet est perdu ou volé, le signataire ne se trouve pas déchargé pour cela, il a à le payer.

Un billet fait par un mineur est sans valeur.

Les billets ne portent intérêt que si ce fait y est mentionné.

Les chefs de maison sont responsables des actes de leurs agents.

Chaque membre d'une société est responsable de toutes les dettes de la raison sociale.

L'ignorance de la loi n'est une excuse pour personne.

C'est une fraude de cacher une fraude.

La loi n'exige l'impossible de personne.

Un contrat sans compensation pour une des parties est nul.

Les signatures faites avec un crayon de plomb son légales.

Un reçu pour de l'argent payé n'est pas une preuve concluante.

Les actes d'un des associés lient tous les autres.

Les contrats faits le dimanche ne sont pas obligatoires.

Un contrat fait avec un mineur est nul.

Un contrat fait avec un aliéné est nul.

Ressuscité

Un riche spéculateur en thés, M. Isaac Romaine, de New-York, perdit deux enfants dans des circonstances atroces : il ne surmonta point cette affliction ; il tomba dans une déprimante mélancolie et, un jour, trompant la surveillance des siens, il se perdit.

On coupa la corde. On prévint le médecin. C'était un de ces nouveaux Esculape qui croient qu'à l'électricité il n'est rien d'impossible.

Il s'empara du corps, le plongea d'abord vingt minutes dans un bain très chaud, d'où il le sortit à l'état de cadavre, comme il était entré.

Cette manière d'ébouillanter les gens pour savoir s'il sont bien morts a un cachet tout à fait local.

Une incision fut faite à chaque bras du patient ; une artère fut ouverte dans le bras droit et une veine dans le bras gauche ; ces incisions furent répétées sur les bras de l'un des médecins assistants.

Ce médecin qui se faisait ouvrir une artère pour sauver

un moribond et tenter une expérience, ne se dissimulait sans doute point les graves conséquences d'une complaisance pareille.

La théorie était celle-ci : les pulsations cardiaques du vivant, se transmettant du cœur aux grosses artères et de celles-ci aux petites, pourraient se transmettre, par la circulation en retour, aux viscéres puis aux artères du mort et enfin à son cœur dans lequel elles rappelleraient la vie.

Au bout de vingt minutes, le cœur du suicidé commença à battre légèrement, puis plus vite. On activa la respiration artificielle ; elle devint naturelle, faible, mais régulière, après une demie-heure.

La vie réintégra le corps avec une lenteur qui faisait craindre à chaque instant un insuccès. Enfin, la mort fut définitivement vaincue, et, à cette heure, M. Isaac Romaine est en parfaite voie de guérison.

Un Innocent pendu

On vient de découvrir qu'un nommé Jack Marion, un canadien-français pendu au mois de mars 1887 à Beatrice (Nebraska) pour avoir assassiné un nommé John Cameron était absolument innocent.

Le prétendu meurtre, qui n'a jamais eu lieu, passait pour avoir été commis en 1873. A cette époque, Marion et Cameron étaient deux jeunes gens qui allaient chercher fortune ensemble dans l'Ouest. Ils avaient quitté Béatrice ensemble, mais arrivés sur les bords de la rivière Bleue, ils se sont séparés et Cameron a mystérieusement disparu. Le bruit s'est répandu alors que Marion avait tué son compagnon de voyage, et le corps d'un homme noyé ayant été repêché quelques jours plus tard dans la rivière Bleue, on a cru le reconnaître pour celui de Cameron.

Marion a été décrété d'accusation ; mais on n'est parvenu à l'arrêter que dix ans plus tard dans le Territoire Indien, où il s'était établi. Reconduit à Béatrice, Marion a été mis une première fois en jugement, déclaré coupable et condamné à mort. Le jugement a été cassé pour vice de forme. Le procès a dû être recommencé ; mais Marion a été condamné une seconde fois et finalement pendu en 1887.

Cependant, M. William Wymore, un oncle de Marion, convaincu de l'innocence de son neveu, s'est livré depuis lors aux plus actives recherches pour la prouver, et il a réussi.

M. Wymore a fini par retrouver Cameron vivant à La

Crosse (Kansas), l'a ramené à Béatrice et n'a pas eu de difficultés à faire constater son identité. Après s'être séparé de Marion, sur les bords de la rivière Bleue, en 1873, Cameron s'en était allé au Mexique et dans l'Alaska, d'où il est revenu, il y a quelques années, ne se doutant pas encore à cette époque du triste sort qu'avait eu son ancien compagnon de voyage. Le retour de Cameron, on le comprend, a causé la plus grande sensation à Béatrice.

Dans une ville de province, un étranger s'est approché du mur de la mairie pour toute autre chose que pour regarder les affiches ; survient un gendarme :

— Mais il est défendu de... enfin je vous dresse procès-verbal.

Mais, gendarme, j'ai mon passe-port !

— Qu'est-ce que cela peut me faire, à moi !

— Comment, qu'est-ce que cela peut vous faire ? Mais il est dit dans mon passe-port que vous devez me prêter main-forte — en cas de besoin.



Steamer "JACQUES-CARTIER"
QUÉBEC—CHICOUTIMI.

A commencer mercredi, le 5 août, le steamer "JACQUES-CARTIER," capitaine W. Bertrand, laissera le quai du marché Champlain, Québec, tous les mercredis et samedis, à huit heures du matin pour Chicoutimi, touchant aux quais de Ste-Anne de Beau-pré, Baie St-Paul, Isle-aux-Coudres, Eboulements, St-Irénée, Malbaie, Cap à l'Aigle, St-Siméon, Tadoussac, Anse St-Jean et St-Alphonse.

AVIS

Il est spécialement défendu de passer sur les lots Nos 15 et 16 du second rang du canton Bagot, et l'y enlever du bois.

Peter McLean,
Gérant du Club Ha! Ha! Bay.
St-Alph., 21 nov. 1889,
lan—21 nov. 89.

Léo Girard

Le Club Ha! Ha! Baie, Comté de Chicoutimi vient d'acheter la propriété du lac Girard, situé dans le canton Bagot, et par le présent, il est strictement défendu à toute personne de passer sur les terrains avoisinant les lots Nos 19 et 20 du township Bagot, et aussi expressément défendu de faire la pêche dans le dit lac.

Le club vient aussi de faire l'acquisition des propriétés du Ravr The Ra-berge, Ptre, dans les cantons Bagot, Nos 16 et 17 comprenant 165 acres de terre. Il est défendu de passer sur ces lots, d'aller auprès du lac et d'y pêcher, sous peine des amendes les plus sévères.

PITRE McLEAN,
PROPRIÉTAIRE

PRICE BROTHERS & Co

marchands de bois

Moulins à scie sur le Saguenay,
" " à Chicoutimi,
" " Baie des Ha! Ha
" " St-Etienne,
" " Sault-au-Cochon,
" " Bergeronnan

IMMENSE AVANTAGE

PROFITEZ-EN !!

ALLEZ TOUS EN FOULE
ACHETER AU MAGASIN GÉNÉRAL DU BON MARCHÉ
PAR EXCELLENCE TENU

— PAR —
P.-H. BOILY,
MARCHAND, RUE RACINE,
CHICOUTIMI.

GRAINS DE SEMENCE

Nous recevons par le premier voyage du bateau un assortiment considérable en Grains de Semence et en Farines.

BLÉ DU MANITOBA !
BLÉ DE RUSSIE !

ORGE !
AVOINE !
POIS !
LENTILLES !

GRAINES DE TREFLE ROUGE,
BLANC, ETC., ETC.

Graines de toutes sortes !

TESSIER & PETIT.

FARINE "MAGICIENNE," "ARABIE"
"SPRING EXTRA," "PATENTE,"
MIDDLINGS," "LAKE VIEW," "ROSE RUD"
BLÉ D'INDE !
FARINE DE BLÉ D'INDE JAUNE !
ETC., ETC., ETC.,

N'oubliez pas de nous faire une visite avant de faire vos achats, nos bas prix vous surprendront.

AVANTAGES SPECIAUX

VENEZ-VOIR ! VENEZ-VOIR !!

Tossier & Petit.

BONNE NOUVELLE !!

NOUVEAUTÉS DE TOUTES SORTES A TRÈS BAS PRIX

VENTE SANS RESERVES. SACRIFICE ENORME.

Nous prenons la liberté d'avertir le public que nous venons de recevoir un stock des plus complets et des mieux assortis.

Outre notre ancien stock de cuir nous vendons maintenant tout ce qui se rattache à la marchandise sèche et à la grocerie, et cela à des prix défiant toute compétition.

Toute personne qui viendra acheter chez nous pour \$5.00 argent comptant recevra une commission libérale. Nous tenons à vendre beaucoup et à bon marché, parce que c'est le débit qui fait le profit, et nous sacrifierons nos marchandises plutôt que de les laisser sur nos tablettes des années entières.

Venez voir notre stock !!
Geo. Delisle & Cie.

21 mai 91. 3 ms.

Grains de semence
hatifs

Blé du Manitoba, Blé de la Russie
Ble fyfe blanc et rouge,

rge, Avoine, Seigle

Graine demikeanadienne et américaine, Graine de trefle rouge, blanc, et alsike

— AUSSI —
Fleur en quarts et en poches de toute qualité.

Lard canadien et américain en quarts et en demi-quarts.

Saindoux en seaux et en chaudières
Jambons, Barley, Gruau, Huile de Morue
Loup-Marin, Sel-fin, etc.,

A vendre par
GEO. TANGUAY,
Rues Arthur, Bell et Lendenhall, Basse Ville
près de la banque de Montreal, QUEBEC

Demandez les prix
Québec, 18 août 1888. 1 an.—C. 4 fs

CULTIVATEURS ENVOYEZ

VOTRE LAINE A SHERBROOKE !

Vous aurez de belles étoffes, couvertes, flanelles, etc.

DEPUIS 10 ANS

Nos produits ont donné la plus entière satisfaction dans le Saguenay et toute la Province.

Nous avons nommé

M. M. GUAY & CIE

Comme agents de notre maison pour Chicoutimi et les paroisses voisines. Voir nos échantillons pour toutes informations et pour envoyer votre laine, adressez-vous à

M. M. GUAY & CIE.
A.-L. GRINDROD & CO,
SHERBROOKE, P. Q.
22 mai 90.

Fourures ! Fourures !!

G.-R. RENFREW & CIE

désirent attirer l'attention de ceux qui ont l'intention d'acheter des fourures sur leur immense stock comprenant tout ce qu'il y a de nouveau et d'élegant en fait de modes en vogue à Paris et à New-York.

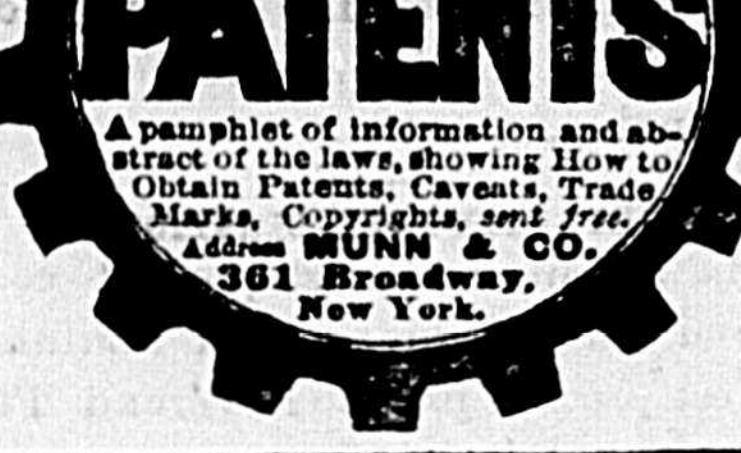
Nouvelles formes de CASQUES en Creamer et en Seal pour Dames.

Nouveaux Sets en fourures pour Dames.

Peaux de Buffles, de toutes qualités.

Capots en Creamer, en Astracan et en Castor pour Messieurs.

G.-R. RENFREW & CIE
35 et 37, rue Duade,
Hauteville, Québec



SEL ! SEL !! SEL !!!
EN RECEPTION EX BARK CIF

SACS DE SEL

11 au tonneau

A VENDRE EN RADE OU SUR LE QUAI

Aussi : Grains de toutes sortes, Fleur en quarts et en poches, Saindoux, Lard Canadien, Short cut, Meas, Thin mess, Barley, Gruau, etc., etc., et à des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée
A. Laroche,
No 96 Rue St-Paul, Qu
Québec, 4 avril 18. 1 an.

N. RIOUX & Cie.
MARCHAND

EPICER EN GROS

98 & 100 RUE ST-PAUL
QUEBEC

Prix réduits pour argent comptant

Désirant faire une réduction de notre immense assortiment, consistant en Sirop, Sucre, Thé, Café, Riz, Barley, Tabac, Cigars, Raisins, et quantités de produits chimiques telque Résiné Couperose, Indigo, etc, etc.

— AUSSI —
Huiles de toutes sortes en bouteilles et en futailles.

Brandy ! Vins ! Gin !

— ET —
— AUTRE LIQUEURS FINES —

VIN DE MESSE UNE SPÉCIALITÉ

Conserve alimentaire de toute espèce en Caniste.

N. Rioux & Cie.

ELIE BEDARD

HORLOGER ET BIJOUTIER

En gros et en détail
245

RUE ST-PAUL, PALAIS, QUEBEC

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, HORLOGES, EPINGLES ET CHAINES EN OR, BAGUES, SETS EN OR DE GUINEE, JONCS, ALLIANCES, BAGUES EN DIAMANT.

SPECIALITES
LUNETTES ET LORGNONS EN CRISTAL LAURANCE.

Lunettes Laurance,
Lunettes d'Opéra,
Pipes en écume de mer,
Argenteries Téléscope,
Accordéons.

Le tout garanti et vendu à plus bas prix que toute autre maison de la ville.

— UNE VISITE EST SOLICITEE —
9 dec. 89. 1 an.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIA

1890—Arrangements d'été—1890

Le et après LUNDI, le 15 septembre 1890, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

LES TRAINS LAISSERONT LÉVIS Pour la Rivière-du-Loup et Campbellton..... 7.30

Pour Halifax et Saint-Jean (Express direct)..... 14.30

Pour la Rivière-du-Loup..... 17.45

LES TRAINS ARRIVERONT À LÉVIS De la Rivière-du-Loup..... 5.15

De Halifax et St-Jean (Express direct)..... 10.40

De Campbellton à la Rivière-du-Loup..... 12.35

Le char d'ortie attaché au train express quittant la Pointe-Lévis à 14.30 se rend jusqu'à Halifax. Tous les chars sur cette voie sont éclairés à l'électricité et réchauffés par la vapeur de la locomotive.

Le train arrivant à Lévis à 10.40 voyagera tous les jours de la Rivière-du-Loup à Lévis.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et de informations à propos de la voie, le taux de fret et des passagers en s'adressant à

T. LAVERDIERE
49 rue Dalhousie, Québec,
D. POTINGER
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton N. B., 11 Sept. 1890.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, le 15 JUIN 1891, les trains partiront de Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DÉPART DE QUÉBEC

8.30 A. M.—De la station du C. P. R. Express direct pour le Lac St-Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chambord à 4.47 P. M., et à Roberval à 6.15 P. M.

5.30 P. M.—De la jonction Louise. Express local tous les jours, pour St-Raymond y arrivant à 7.05 P. M.

ARRIVEE A QUÉBEC

6.15 A. M.—Express direct part de Roberval à 8.30 P. M. tous les jours, ainsi que le dimanche, mais pas le samedi, (et de la Jonction Chambord à 9.00 P. M.) pour Québec, (C. P. R.) y arrivant à 6.15 A. M.

8.40 A. M.—Express local part tous les jours, de St-Raymond à 7.05 A. M. arrivant à Québec (jette Louise) à 8.40 A. M.

8.15 P. M.—Train mixte part de la Rivière à Pierre tous les jours à 2.45 p. m. de St-Raymond à 5.20 p. m., et du lac St-Joseph à 6.50 p. m., arrivant à Québec (C. P. R.) à 8.15 p. m.

20 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard.

Chars palais "Monarch" attachés à tous les trains directs du jour, et chars d'ortie aux trains directs du soir. On peut retirer des sièges et des lits, et se procurer des billets de passage chez H.-M. Stocking, vis-à-vis l'Hotel St-Louis et chez Suzor & Trudelle, 87 rue du Pont.

Le bateau à vapeur "IDA" voyagera sur le lac St-Joseph, entre la station et l'Hotel Lako View, tout le 15 juin et le 14 septembre, en rattachement avec les trains. Les bateaux à vapeur de M. Beemer, et "UNDINE", et le bateau à vapeur "PERIBONCA", voyageront comme suit sur le lac St-Jean : Commencant lundi le 15 juin, et durant la saison des touristes, le bateau à vapeur "Péribonca", Capt. Geo. Martin ou le bateau à vapeur "Undine" capt. H. Savard, partira de Roberval tous les jours ainsi que le dimanche, à 9 A. M., pour le "Island House", à la Grande Décharge, y arrivant à 11 a. m. Au retour partira de la Grande Décharge à 4 p. m. et arrivera à Roberval à 6 p. m.

Le bateau à vapeur "PERIBONCA" Capitaine Geo. Martin, ira à la rivière Péribonca deux fois par semaine, ou plus souvent, pour les besoins de la scierie et de la colonisation.

Le fret pour tous les points des districts du lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5. h. P. M.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations, émis les samedis, fons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le gouvernement, dans la vallée du lac St-Jean à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons, et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J.-G. SCOTT,
Secrétaire & Gérant

Québec, 21 juin 1891

FARINES-FARINES
F. KIROUAC & FILS

COIN DES RUES ST-PIERRE ET ST-ANDRE, BASSE-VILLE.

Farines dans toutes les qualités et dans tous les prix.

— AUSSI —
Plâtre à terre à bas prix, Sel, Gruau, Barley, Lard coupé court et mess, (notre lard est toujours inspecté par l'inspecteur du gouvernement à Québec avant d'être livré) Saindoux en seaux et en chaudières de 3 à 5 livres, pois, fèves blanches, Son, Grué, Moulée d'avoine, Moulée de Blé d'Inde, (Cornfeed) Farine de Blé d'Inde, Blé d'Inde cassé, (Cracked corn) Blé d'Inde rond, Pain de lin, etc., etc.

Foin presse', Poissons, Huiles, etc., etc.

Nous invitons Messieurs les Marchands à demander les prix et échantillons des grains de semence que nous venons de recevoir, tels que : Blé du Manitoba, blé blanc de Russie (White Russian), orge à deux et quatre rangs, avoine blanche du Haut Canada, sarrasin, graine de mil canadien et américain, trèfle rouge, trèfle blanc, pois cuisants, Blé d'Inde à ensilage, etc., etc.

F. Kirouac & Fils.